



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans son rapport précédent sur les procès des Khmers rouges (A/70/403), le Secrétaire général a signalé les progrès importants réalisés dans toutes les procédures engagées devant les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens. Il a également souligné les difficultés financières persistantes que rencontrent les composantes nationale et internationale des Chambres extraordinaires, et demandé l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 25,15 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 12,1 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses dans le cadre de son prochain rapport.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général rend compte des progrès accomplis par les Chambres depuis son dernier rapport, fournit une prévision de l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2016, présente le budget révisé des Chambres extraordinaires pour 2017 et demande à l'Assemblée d'approuver l'ouverture de crédits pour une subvention d'un montant de 16,2 millions de dollars destinée à la composante internationale des Chambres extraordinaires pour 2017.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Comme le Secrétaire général l'a exposé en détail dans ses rapports précédents sur les procès des Khmers rouges (A/58/617, A/59/432 et Add.1, A/60/565, A/62/304, A/67/380, A/68/532, A/69/536 et A/70/403), les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont, depuis leur constitution, progressé considérablement dans l'exécution de leur mandat. Depuis le précédent rapport du Secrétaire général, tous les organes des Chambres extraordinaires ont maintenu une activité intense à raison de l'avancement des procédures d'appel, de première instance et d'instruction.

2. Le dossier n° 001, concernant Kaing Guek Eav, alias « Duch », a été le premier à être porté devant les Chambres. La condamnation est passée en force de chose jugée après avoir été modifiée par la Chambre de la Cour suprême dans l'arrêt que celle-ci a rendu le 3 février 2012. L'accusé a été condamné à la réclusion à perpétuité. Le dossier n° 002 a fait l'objet d'une disjonction et, dans le premier dossier en résultant, qui porte le numéro 002/01, la Chambre de première instance a rendu son jugement le 7 août 2014, déclarant les deux hauts dirigeants khmers rouges encore en vie, Nuon Chea et Khieu Samphan, coupables de crimes contre l'humanité et les condamnant à la réclusion à perpétuité. Les deux accusés ont fait appel de leur condamnation. Les Parties ont achevé la présentation de leurs moyens en appel devant la Chambre de la Cour suprême, laquelle a mis l'affaire en délibéré et devrait rendre son arrêt au cours du troisième trimestre de 2016.

3. Dans le second dossier, portant le numéro 002/02, de nouvelles accusations, concernant des faits de génocide, de mariage forcé et de traitement des bouddhistes, ainsi que des crimes censés commis dans quatre centres de sécurité, trois sites de travail et plusieurs coopératives situées dans un même district administratif, ont été portées contre Nuon Chea et Khieu Samphan. Le procès s'est ouvert avec les déclarations liminaires qui ont été prononcées le 17 octobre 2014 et les audiences consacrées à l'administration de la preuve ont commencé le 8 janvier 2015. Selon les prévisions, la présentation des moyens de preuve devrait se poursuivre jusqu'au quatrième trimestre de 2016, les réquisitoires et plaidoiries étant programmés au premier trimestre de 2017. Le jugement est attendu au quatrième trimestre de 2017.

4. Dans les dossiers n°s 003 et 004, l'instruction est en cours et progresse rapidement. Ces affaires concernent des allégations portées contre quatre personnes. Dans le dossier n° 003, Meas Muth a été mis en examen en mars 2015, et des accusations supplémentaires ont été portées contre lui en décembre de la même année. Dans le dossier n° 004, Im Chaem et Ao An ont été formellement mis en examen en mars 2015. Des accusations supplémentaires visant ce dernier, notamment pour génocide, ont été annoncées en mars 2016. Yim Tith, dernier suspect du dossier n° 004, a été mis en examen en décembre 2015. Au cours du même mois, les juges d'instruction ont informé les Parties que, s'agissant d'Im Chaem, l'instruction était terminée. Par la suite, les accusations portées contre celle-ci ont été disjointes pour constituer un nouveau dossier, portant le numéro 004/01, afin qu'il soit donné effet à son droit d'être jugée sans retard excessif. Selon les prévisions actuelles, l'instruction devrait prendre fin au quatrième trimestre de 2016 pour ce qui est du dossier n° 003 et au premier trimestre de 2017 en ce qui concerne le dossier n° 004, et la décision d'ordonner ou non le renvoi devant la juridiction de jugement devrait suivre, aux deuxième et troisième trimestres de 2017, respectivement. L'ordonnance de clôture concernant

les accusations portées contre Im Chaem dans le dossier n° 004/01 est attendue au premier trimestre de 2017.

5. Conformément à la résolution 68/247 B, dans laquelle l'Assemblée générale avait demandé que soit élaborée une stratégie de fin de mandat pour les Chambres extraordinaires, celles-ci ont établi un plan de fin de mandat¹ définissant les étapes restantes de la procédure et fixant les principaux délais à respecter en fonction de la charge de travail actuelle; ce plan est mis à jour trimestriellement. Étant donné qu'il n'a pas encore été statué sur la question de savoir si l'un ou l'autre des suspects sera renvoyé devant la juridiction de jugement dans les dossiers n°s 003 et 004, il est difficile de donner des estimations globales pour le calendrier des activités judiciaires de la Cour. Néanmoins, d'après le plan de fin de mandat, il est prévu que l'éventuelle procédure d'appel dans le dossier n° 002/02 se poursuivra jusqu'au second semestre de 2019. Le calendrier prévisionnel relatif aux procès supplémentaires qui pourraient s'ouvrir dans les dossiers n°s 003 et 004 ne pourra être établi que lorsque les ordonnances de clôture portant renvoi devant la juridiction de jugement ou non-lieu dans ces affaires auront été rendues.

6. Comme précédemment, les Chambres extraordinaires ont dû faire face à des difficultés financières considérables. Il s'est avéré difficile d'attirer les contributions volontaires nécessaires pour couvrir entièrement les dépenses de la composante internationale pour 2016. L'autorisation donnée par l'Assemblée générale concernant une subvention pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale a été salubre pour les travaux du tribunal, notamment pour permettre à la composante internationale de proroger les contrats du personnel jusqu'à la fin de 2016. Le montant prévu des contributions volontaires se rapportant à la composante internationale exigera l'utilisation d'environ 10,9 millions de dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses d'ici à la fin de 2016. Les contributions financières provenant du Gouvernement cambodgien, conjuguées à celles annoncées par la communauté internationale, ont permis de stabiliser la situation globale du financement de la composante nationale. Toutefois, un déficit de 585 200 dollars subsiste pour 2016. Compte tenu de la structure du tribunal, l'ensemble de ses travaux seraient sérieusement menacés si le fonctionnement de la composante nationale ou de la composante internationale était mis en péril.

II. État d'avancement des dossiers

A. Dossier n° 001 : Kaing Guek Eav, alias « Duch »

7. Kaing Guek Eav continue de purger sa peine de réclusion à perpétuité à la prison provinciale de Kandal.

¹ Révision 9, 30 juin 2016; disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.eccc.gov.kh/en/about-eccc/finances.

B. Dossier n° 002 : Nuon Chea, Ieng Sary, Khieu Samphan et Ieng Thirith

8. Par une ordonnance de clôture rendue le 15 septembre 2010, les juges d'instruction des Chambres extraordinaires ont retenu contre Nuon Chea, ancien Président de l'Assemblée des représentants du peuple du Kampuchea démocratique et Secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchea, Ieng Sary, ancien Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique, Kieu Samphan, ancien chef d'État du Kampuchea démocratique, et Ieng Thirith, ancienne Ministre des affaires sociales du Kampuchea démocratique, les chefs de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève relatives à la protection des victimes des conflits armés internationaux et de génocide contre les groupes ethniques cham et vietnamien. Ieng Thirith a été déclarée inapte à être jugée pour raisons médicales et est restée sous contrôle judiciaire jusqu'à sa mort, en août 2015, et à la clôture consécutive de la procédure. Les poursuites engagées contre Ieng Sary ont également pris fin à la mort de ce dernier, en mars 2013.

9. Dans le dossier n° 002, les poursuites ont été disjointes, sous les numéros 002/01 et 002/02, les deux affaires devant être instruites séparément et aboutir à deux jugements distincts. Le dossier n° 002/01 porte sur les allégations de crimes contre l'humanité concernant le déplacement forcé de la population de Phnom Penh (phase un), puis de celle d'autres régions (phase deux), et l'exécution présumée d'anciens soldats de la République khmère à Tuol Po Chrey. Y sont également examinés l'organisation et l'appareil administratifs du Kampuchea démocratique, l'histoire du Parti communiste du Kampuchea et le rôle des accusés dans les choix politiques du régime ayant abouti aux faits reprochés. Le dossier n° 002/02 porte sur des accusations de génocide, de mariage forcé et de viol, ainsi que d'autres ayant trait à des purges internes, au traitement des bouddhistes et à la prise pour cible des anciens fonctionnaires de la République khmère, de même qu'à des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui auraient été commis dans quatre centres de sécurité (dont le centre S-21), trois sites de travail et plusieurs coopératives proches. Par une ordonnance rendue le 29 juillet 2014, la Chambre de la Cour suprême a provisoirement suspendu les poursuites relatives aux accusations non retenues dans ces deux dossiers, en attendant que la Chambre de première instance statue à leur sujet.

10. Le 7 août 2014, la Chambre de première instance a rendu son jugement dans le procès historique tenu dans le cadre du dossier n° 002/01. Elle a déclaré que Nuon Chea et Khieu Samphan, participant à une entreprise criminelle commune, s'étaient rendus coupables de crimes contre l'humanité ayant pris la forme de meurtres, de persécutions politiques et d'autres actes inhumains (déplacements forcés et atteintes à la dignité humaine, notamment) lors de la phase un du mouvement de population, de persécutions politiques et d'autres actes inhumains (déplacements forcés et atteintes à la dignité humaine, entre autres) à l'occasion de la phase deux du mouvement de population, et de meurtres et d'extermination lors de l'exécution d'anciens fonctionnaires de la République khmère à Tuol Po Chrey. Les accusés ont également été reconnus coupables de planification, d'incitation, d'aide et d'encouragement relativement aux crimes susmentionnés lors des deux phases du mouvement de population et à Tuol Po Chrey. Nuon Chea a en outre été reconnu coupable d'avoir ordonné ces crimes et déclaré responsable, en tant que supérieur hiérarchique, de l'ensemble des crimes commis lors du mouvement de population et

à Tuol Po Chrey. La Chambre de première instance a condamné Nuon Chea et Khieu Samphan à la réclusion criminelle à perpétuité.

11. À la fin de 2014, il a été interjeté appel du jugement par les procureurs ainsi que par les deux accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, qui ont fait valoir au total 223 et 148 moyens d'appel, respectivement. La procédure d'appel est bien avancée et le délai de présentation de moyens supplémentaires est maintenant expiré. La Chambre de la Cour suprême a tenu en juillet 2015 les premières audiences d'appel. Les audiences finales, qui devaient avoir lieu du 17 au 19 novembre 2015, ont été ajournées en raison de l'absence de représentation suffisante pour Nuon Chea, l'avocat international n'assistant pas à l'audience et l'avocat cambodgien ayant quitté la salle d'audience en dépit de l'ordre que lui avait adressé la Chambre. Afin de prévenir toute autre interruption du procès en appel, la Chambre a ordonné la désignation d'un conseil cambodgien d'appoint pour cet accusé. Les audiences d'appel finales ont eu lieu du 16 au 18 février 2016. Le prononcé de l'arrêt de la Chambre de la Cour suprême est prévu pour le troisième trimestre de 2016.

12. Dans le dossier n° 002/02, le procès s'est ouvert le 17 octobre 2014 et les audiences consacrées à l'administration de la preuve ont commencé le 8 janvier 2015. Au 30 juin 2016, la Chambre de première instance avait achevé l'examen des preuves relatives à trois segments du procès : les coopératives de Tram Kok et le Centre de sécurité connexe de Kraing Ta Chan; trois sites de travail; et le traitement réservé aux groupes ethniques cham et vietnamien ainsi qu'aux anciens fonctionnaires de la République khmère. Pour la première fois depuis leur constitution, les Chambres extraordinaires ont entendu des témoignages concernant des allégations de génocide au cours du segment du procès lié au traitement des groupes cham et vietnamien.

13. Le 2 mars 2016, la Chambre de première instance a ouvert le quatrième segment du procès, qui se rapporte aux allégations relatives à trois centres de sécurité et à des purges internes. À cette occasion, le prisonnier Kaing Guek Eav, alias « Duch », premier accusé condamné par les Chambres extraordinaires dans le cadre du dossier n° 001, a été appelé à témoigner au cours d'audiences s'étalant sur douze jours. Les audiences relatives à l'administration de la preuve se rapportant aux centres de sécurité de Phnom Kraol et d'Au Kanseng ont pris fin et celles concernant le centre de sécurité S-21 et les purges internes sont en cours. Au 30 juin 2016, la Chambre de première instance avait entendu 130 personnes (86 témoins, 41 parties civiles et 3 experts) sur 204 journées d'audience, et examiné un large éventail de preuves documentaires. Selon les prévisions, la présentation des moyens de preuve devrait se poursuivre jusqu'au quatrième trimestre de 2016, les réquisitoires et plaidoiries étant programmés au premier trimestre de 2017. Le jugement est attendu au quatrième trimestre de la même année.

C. Dossiers n°s 003 et 004

14. Le 7 septembre 2009, le procureur international a saisi les juges d'instruction de deux réquisitoires introductifs (ultérieurement suivis d'autres réquisitoires) concernant cinq personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes relevant de la compétence des Chambres extraordinaires, à savoir le génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève relatives à la protection des victimes des conflits armés internationaux, ainsi que des infractions

au Code pénal cambodgien de 1956. Quatre des cinq suspects ont été mis en examen. L'un des suspects du dossier n° 003 est décédé en 2014. Depuis le début de l'instruction dans ces deux affaires, 235 missions sur le terrain ont été effectuées et 1 270 témoins éventuels ont été rencontrés. Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, 69 missions et 263 auditions de témoins éventuels ont été réalisées.

15. Sur la base des réquisitoires produits par le procureur international, les juges d'instruction sont saisis de crimes commis en 10 lieux dans le dossier n° 003 et en 55 lieux dans le dossier n° 004. Selon le Règlement intérieur, les juges d'instruction sont tenus d'instruire l'ensemble des faits dont ils sont saisis, mais sont habilités, au moment où ils notifient la fin de l'instruction, à réduire la portée de la procédure, dès lors que les éléments conservés restent représentatifs des réquisitoires introductifs et supplétifs.

16. Le 3 mars 2015, le juge d'instruction international alors en fonction a décidé de mettre en examen Meas Muth et Im Chaem par contumace, dans le cadre des dossiers n°s 003 et 004, respectivement. Pour Meas Muth, la mise en examen concerne des faits présumés constitutifs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'infractions au Code pénal cambodgien de 1956, et, s'agissant d'Im Chaem, des faits présumés constitutifs de crimes contre l'humanité et d'infractions au Code pénal cambodgien de 1956. La mise en examen a été prononcée par contumace, les intéressés n'ayant pas déféré à la citation à comparaître qui leur avait été adressée et les mandats d'amener délivrés par la suite n'ayant pas été exécutés. Le 27 mars 2015, le juge d'instruction international alors en fonction a décidé de mettre en examen Ao An, en sa présence, dans le cadre du dossier n° 004, pour des faits présumés constitutifs de crime contre l'humanité et d'infraction au Code pénal cambodgien de 1956. Une fois mis en examen, les intéressés ont pleinement accès au dossier et peuvent participer à l'instruction par le truchement de leurs avocats. Le 2 juin 2015, les juges d'instruction ont, en raison de son décès en 2014, prononcé un non-lieu au sujet des allégations formulées contre Sou Met, jusqu'alors suspect dans le cadre du dossier n° 003.

17. Le 9 décembre 2015, le dernier suspect du dossier n° 004, Yim Tith, a comparu devant le juge d'instruction international et a été mis en examen pour génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et infraction au Code pénal cambodgien de 1956. Le 14 décembre 2015, Meas Muth a comparu de son plein gré devant le juge d'instruction international, où il lui a été fait lecture des accusations supplémentaires portées contre lui, dont le génocide. Un certain nombre de chefs d'accusation figurant dans la décision prononcée antérieurement par contumace ont été retirés, de même que le mandat d'arrêt lancé contre lui. Le 18 décembre 2015, les juges d'instruction ont informé les Parties qu'ils considéraient que l'instruction visant Im Chaem était terminée. Observant que celle-ci avait le droit d'être jugée sans retard excessif, ils ont, le 5 février 2016, ordonné la disjonction de la procédure engagée contre elle, pour ouvrir un dossier distinct portant le numéro 004/01, ce qui permettra d'assurer à cette procédure une conclusion rapide, pendant que se poursuit l'instruction en ce qui concerne le reste du dossier n° 004. Une demande en annulation d'une mesure d'instruction a récemment été déposée dans l'affaire concernant Im Chaem. Cette demande risque de prolonger le temps nécessaire pour mener l'instruction à terme. Le 14 mars 2016, le juge d'instruction international a élargi la portée des accusations retenues contre Ao An, de manière à y inclure d'autres crimes contre l'humanité et le génocide. Alors que l'acte d'accusation

initial du 27 mars 2015 était limité à trois lieux de crime, les nouvelles accusations supplémentaires se rapportent à plus de 12 emplacements géographiques différents.

18. Selon les prévisions actuelles concernant le dossier n° 003, l'instruction ouverte contre Meas Muth pourrait prendre fin au quatrième trimestre de 2016, l'ordonnance de non-lieu ou de renvoi devant suivre avant la fin du deuxième trimestre de 2017. Étant donné que l'instruction se trouve à des stades différents selon les personnes mises en examen dans le cadre du dossier n° 004, il est à prévoir que celui-ci sera de nouveau scindé, au fur et à mesure que s'achève la procédure en cours relativement aux différents intéressés. Il est actuellement prévu que l'instruction ouverte contre Ao An pourrait prendre fin au quatrième trimestre de 2016, l'ordonnance de non-lieu ou de renvoi intervenant ensuite avant la fin du deuxième trimestre de 2017. L'instruction des allégations portées contre Yim Tith pourrait parvenir à son terme avant la fin du premier trimestre de 2017, l'ordonnance de clôture étant alors attendue avant la fin du troisième trimestre de 2017. Selon le temps qu'il faudra à la Chambre préliminaire pour se prononcer sur la demande d'annulation déposée récemment dans le dossier n° 004/01 concernant Im Chaem, l'ordonnance de clôture pourrait, dans cette affaire, être prononcée avant la fin du premier trimestre de 2017.

III. Plan de fin de mandat et voie à suivre : prévisions chronologiques

19. Priées par l'Assemblée générale de fournir une stratégie d'achèvement assortie d'un plan de marche clair, les Chambres extraordinaires ont élaboré un plan de fin de mandat¹ détaillant les travaux à achever dans les procédures dont elles sont actuellement saisies. Il est précisé que ces procédures représentent la totalité du rôle des Chambres, comme l'a confirmé le procureur international. Sur la base d'une analyse de chaque dossier, le plan trace la voie à suivre, mettant en évidence les étapes à venir dans les différentes affaires et estimant les délais nécessaires pour mener à terme les instances en cours. Il a été établi initialement en mars 2014, puis révisé trimestriellement pour rendre compte avec le plus d'exactitude possible de l'évolution des dossiers. Il énonce également une série de mesures pouvant contribuer à l'achèvement rapide des travaux.

20. Selon les projections actuelles, pour le dossier n° 002, la procédure devrait s'achever, au plus tôt, dans le courant du troisième trimestre de 2017, avec le prononcé d'un jugement de première instance dans le dossier 002/02, sous réserve des recours éventuels, qui pourraient avoir une incidence sur la date de clôture définitive de l'instance. En cas d'appel, d'après les dernières projections, le prononcé d'un arrêt pourrait intervenir en 2019.

21. Dans les dossiers 003 et 004, l'instruction est censée prendre fin en 2017. S'il devait y avoir renvoi total ou partiel de l'un ou l'autre de ces dossiers devant la juridiction de jugement, il faudrait alors établir un calendrier prévisionnel tenant compte de l'ampleur des procès.

22. Au regard des progrès accomplis en 2016, il est prévu que, s'agissant du dossier 002/02, la Chambre de première instance finira d'entendre les réquisitoires et plaidoiries et rendra son jugement en 2017. D'autres objectifs sont prévus pour 2017 en ce qui concerne les dossiers 003 et 004 : a) prononcé d'ordonnances de

clôture relativement aux poursuites intentées contre Meas Muth, Im Chaem, Ao An et Yim Tith, portant non-lieu ou renvoi total ou partiel devant la juridiction de jugement; et b) décision de la Chambre préliminaire sur tout appel formé contre l'ordonnance de clôture dans les procédures concernant Meas Muth, Ao An et Im Chaem, portant confirmation ou modification de l'ordonnance, ou non-lieu. Il est actuellement prévu que la Chambre préliminaire rendra sa décision en ce qui touche Yim Tith au cours du premier trimestre de 2018.

23. Selon les prévisions, un nouveau cap devrait être franchi en 2018, à savoir la formation éventuelle de recours contre le jugement à rendre par la Chambre de première instance dans le dossier 002/02. Dans cette hypothèse, le prononcé de l'arrêt devrait intervenir en 2019 et mettre un terme à cette affaire.

IV. Situation financière actuelle et mesures de financement

24. Dans ses rapports précédents, le Secrétaire général a appelé l'attention des États Membres sur les problèmes financiers que connaissent les Chambres, lesquels ont persisté en 2015 et en 2016. Au cours des années précédentes, ces problèmes se sont traduits par le gel des recrutements et la situation précaire du personnel, dont le contrat de travail est reconduit d'un mois à l'autre, situation qui compromet l'accomplissement des fonctions essentielles. Les agents recrutés sur le plan national ont travaillé durant de longues périodes sans contrat ni rémunération, ce qui a poussé 100 personnes à observer un arrêt de travail en septembre 2013. Étant donné la structure des Chambres extraordinaires, où le personnel de la composante internationale et celui de la composante nationale travaillent de concert, l'ensemble des activités du tribunal s'en sont trouvées sérieusement entravées.

25. Selon les dispositions de l'Accord entre l'ONU et le Gouvernement royal du Cambodge, l'Organisation assume les dépenses afférentes au fonctionnement de la composante internationale des Chambres extraordinaires, tandis que le Gouvernement cambodgien prend à sa charge celles de la composante nationale, y compris les traitements du personnel recruté sur le plan national et les frais généraux. Dans sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a engagé tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires, et prié le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, pour financer les futures activités des Chambres extraordinaires.

26. **Composante internationale** Traditionnellement, le financement de la composante internationale a été assuré chaque année par un nombre limité de gouvernements, qui font pour la plupart partie du groupe des principaux donateurs. En 2008 a été désigné, pour aider au financement des activités des Chambres extraordinaires, l'Expert spécial du Secrétaire général pour l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges. Les initiatives antérieures de mobilisation de fonds, dont deux conférences d'annonce de contributions (en 2010 et en 2013), un appel écrit adressé par le Secrétaire général à tous les États Membres et des demandes formulées sur le plan bilatéral auprès des pays donateurs par de hauts fonctionnaires de l'ONU, n'ont pas permis de dégager de nouvelles sources de financement.

27. **Composante nationale** Au cours de ses premières années d'activité, la composante nationale était financée en grande partie par des contributions volontaires à hauteur de 80 pour cent du budget, le reste étant à la charge du Gouvernement cambodgien, qui fournit également des contributions en nature (bâtimens, installations et services publics). L'apport de ce dernier a considérablement augmenté au cours des dernières années et, depuis 2015, couvre plus de 60 pour cent des besoins de la composante nationale. Les graves difficultés financières qu'a connues celle-ci ont amené les Chambres extraordinaires, de concert avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement royal cambodgien ainsi que les ambassadeurs cambodgiens en poste dans les capitales étrangères, à solliciter collectivement l'appui d'un certain nombre de gouvernements. Ces efforts ont permis de lever suffisamment de fonds pour la composante nationale en 2015.

28. **Mesures énergiques de financement prises en 2016** En janvier 2016, les ambassadeurs et représentants du groupe des principaux donateurs ont reconnu que les Chambres extraordinaires se trouvaient dans une situation financière critique et qu'il était nécessaire de raviver l'engagement des donateurs et d'en élargir la base, tout en veillant à mieux coordonner les démarches. Le Secrétariat et le groupe des principaux donateurs a mis au point, avec le concours de l'Expert spécial, une stratégie de collecte de fonds pour 2016 qui met l'accent sur les mesures à prendre pour élargir la base des donateurs en faisant appel à d'éventuels nouveaux gouvernements donateurs. Dans le cadre de cette stratégie, l'Organisation et le Gouvernement cambodgien ont signé conjointement une lettre adressée à sept nouveaux donateurs éventuels pour leur demander un soutien financier. Le groupe des principaux donateurs a pour sa part envoyé au même groupe de donateurs une lettre appuyant résolument cette demande, laquelle a été suivie de démarches conjointes de la part des membres du Groupe dans les capitales des donateurs sollicités. S'ils se sont traduits par une expression renouvelée de soutien en faveur des travaux des Chambres, ces efforts n'ont pas permis une amélioration sensible de la situation financière du tribunal, laquelle demeure affligeante. Le groupe des principaux donateurs a continué de se réunir régulièrement tout au long de 2016 pour examiner plus avant la stratégie et les progrès des activités d'appel de fonds.

29. Les donateurs traditionnels ont été encouragés par les principaux donateurs à envisager la possibilité d'un financement durable à long terme. C'est ainsi que, à ce jour, deux donateurs ont confirmé des engagements pluriannuels totalisant 1,2 million de dollars pour 2017, 1,3 million de dollars pour 2018 et 800 000 dollars pour 2019.

30. Le Secrétariat a également continué d'intensifier les efforts en matière de collecte de fonds au moyen de communications de suivi régulières avec les missions diplomatiques. De janvier à juillet 2016, l'Expert spécial a continué de tenir des consultations intensives concernant le financement des composantes internationale et nationale pour 2016, avec le groupe des principaux donateurs, un grand nombre de missions auprès de l'Organisation et le Gouvernement cambodgien, ainsi qu'avec l'ensemble des diplomates faisant partie des Amis des Chambres extraordinaires auprès des tribunaux cambodgiens lors de rencontres ayant eu lieu à Phnom Penh.

Situation financière actuelle et recours à l'autorisation d'engagement

31. L'Assemblée générale a approuvé l'engagement de dépenses à hauteur de 15,54 millions de dollars pour la composante internationale des Chambres pour

2014; ces crédits n'ont toutefois jamais été utilisés, les contributions volontaires ayant finalement suffi à couvrir entièrement les obligations de la composante internationale pour l'année en cause. L'Assemblée a renouvelé l'autorisation d'engagement à concurrence de 12,1 millions de dollars pour chacune des années 2015 et 2016 pour la composante internationale, afin d'assurer le versement des traitements et indemnités du personnel en temps voulu et sans que soient perturbés les travaux des Chambres.

32. À la fin de 2015, des dépenses d'un montant de 10,68 millions avaient été engagées au titre de l'autorisation de 12,1 millions de dollars. Au cours de l'année, celle-ci a également servi de ligne de crédit et s'est trouvée épuisée dès le mois d'octobre. Le versement de trois contributions annoncées, totalisant 5,06 millions de dollars et reçues au dernier trimestre de 2015, a permis de réduire le montant final des engagements autorisés, qui est alors passé de 12,1 millions à 10,68 millions de dollars à la fin de 2015. La portion inutilisée de 1,42 million de dollars des crédits du budget ordinaire alloués aux Chambres pour 2015 a été restituée à l'Organisation.

33. L'autorisation d'engagement a servi de mécanisme de financement provisoire et permis à l'Organisation de reconduire les contrats des fonctionnaires et autres membres du personnel des Chambres recrutés sur le plan international, et de source de financement en cas d'insuffisance des contributions volontaires. Compte tenu de la disponibilité de celles-ci et de l'autorisation d'engagement, l'Organisation des Nations Unies a prorogé les contrats du personnel en trois étapes en 2016, pour des périodes respectives d'un mois, de neuf mois et de deux mois.

34. Le groupe des États intéressés a approuvé pour 2016 un budget s'élevant à 25,7 millions de dollars pour la composante internationale et à 6,6 millions de dollars pour la composante nationale. Au 31 juillet 2016, des contributions volontaires s'élevant à 7,65 millions de dollars avaient été reçues pour la composante internationale pour 2016, auxquelles est venue s'ajouter une somme de 6,1 millions de dollars à imputer aux engagements autorisés, couvrant ainsi les dépenses des sept premiers mois de 2016. Afin de répondre aux besoins de trésorerie de fonctionnement de la composante internationale pour les cinq derniers mois de 2016, il est prévu de recourir de nouveau à l'autorisation d'engagement. Le Secrétariat applique activement des mesures d'économie qui devraient réduire le niveau des dépenses à 24,1 millions de dollars d'ici la fin de 2016, le déficit restant étant couvert par l'autorisation d'engagement. Au 31 juillet 2016, des contributions volontaires et des contributions annoncées totalisant 6 millions de dollars avaient été reçues pour la composante nationale pour 2016. Le déficit de 585 200 dollars n'avait pas été couvert au moment de la rédaction du présent rapport.

V. Ressources nécessaires pour les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens en 2017

35. Le groupe des États intéressés a approuvé pour 2017 un budget s'élevant à 20,1 millions de dollars pour la composante internationale et à 6,4 millions de dollars pour la composante nationale. Les deux composantes sont financées séparément, le Secrétariat se chargeant de l'encaissement et de la gestion des fonds provenant des contributions volontaires pour la composante internationale, tandis

que le Gouvernement du Cambodge est responsable du financement de la composante nationale, notamment grâce aux contributions de la communauté internationale à cette fin. Le budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 fait état, pour les deux composantes, de l'ensemble des ressources nécessaires au bon fonctionnement des Chambres, y compris les ressources en personnel. Le budget est basé sur la projection, en septembre 2015, des activités judiciaires exposées dans la sixième révision du plan de fin de mandat. Dans l'édition la plus récente (neuvième révision), le calendrier des activités judiciaires a été révisé en juin 2016 pour reporter la clôture de l'instruction dans les dossiers n^{os} 003 et 004. Pareil report aura une incidence sur les ressources budgétaires nécessaires à la poursuite des procédures d'instruction et des activités judiciaires connexes en 2017. Au moment de la rédaction du présent rapport, les Chambres extraordinaires avaient procédé à l'examen de l'incidence du dernier plan de fin de mandat et établi un projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2016-2017, comme l'indiquent les tableaux 1 et 2 ci-après, qui tiennent compte du plan de travail révisé pour 2017 et du nouvel échéancier des activités judiciaires. Le budget révisé reste soumis au contrôle du groupe des principaux donateurs et du comité directeur de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, à New York, et à l'approbation du Groupe des États intéressés.

Tableau 1

Ressources financières pour la composante internationale des Chambres extraordinaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017		
			2016	2017	Total
A. Fonctions judiciaires et chambres	8 455,4	9 186,5	8 643,1	8 652,6	17 295,7
B. Appui à la défense et aux victimes	2 938,3	4 149,1	4 571,1	4 662,2	9 233,3
C. Bureau de l'administration	10 334,4	10 702,9	10 842,9	10 946,5	21 789,4
Total	21 728,1	24 038,5	24 057,1	24 261,3	48 318,4

Tableau 2

Ressources en postes pour la composante internationale des Chambres extraordinaires

Catégorie	2014	2015	2016	2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
Juges (D-2)	12	12	12	12
D-1	1	1	1	1
P-5	6	6	7	7
P-4	18	19	18	15
P-3	38	38	38	39

<i>Catégorie</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
P-2	5	7	6	7
Total partiel	80	83	82	81
Autres catégories				
Service mobile	25	25	23	22
Administrateurs recrutés sur le plan national	9	9	10	11
Agents des services généraux	45	45	45	43
Total partiel	79	79	78	76
Total	159	162	160	157

36. Pour 2017, des ressources s'élevant à 24 261 300 dollars permettraient de financer 157 postes (12 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 15 P-4, 39 P-3, 7 P-2, 22 SM, 11 AN et 43 G), ainsi que d'autres éléments budgétaires, tels les émoluments des non-fonctionnaires, consultants et experts, les voyages du personnel et des témoins, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures, le mobilier et le matériel. Il est tenu compte de la suppression de trois postes par rapport à l'effectif de 2016.

37. Pour 2017, le total des ressources nécessaires pour les composantes nationale et internationale est estimé à 30,63 millions de dollars. De ce montant, 24,26 millions de dollars sont destinés à la composante internationale et 6,37 millions, à la composante nationale. S'agissant de la première, au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat avait reçu des annonces de contribution totalisant 2,7 millions de dollars pour l'année 2017, avec des contributions prévues de l'ordre de 5,3 millions de dollars pour la même année, selon les indications fournies par les donateurs traditionnels. À en juger par la tendance observée au cours des années 2014 à 2016, on peut s'attendre à ce que les annonces de contribution interviennent par à-coups et pour des montants divers, les soldes disponibles ne pouvant à aucun moment permettre d'offrir au personnel des contrats de durée raisonnable. La réserve opérationnelle de 4,2 millions de dollars constituée depuis la mise en place des Chambres extraordinaires a été épuisée en 2012 pour couvrir les charges salariales et n'a pu être reconstituée par le Secrétariat qui, du fait de l'insuffisance chronique des contributions annoncées, ne dispose d'aucun mécanisme de financement pour faire face aux imprévus d'ordre opérationnel.

38. Devant cet état de choses, le Secrétaire général propose de dégager une subvention de 16,2 millions de dollars pour la composante internationale, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Le montant de la subvention demandée tient compte, d'une part, du projet de budget révisé pour 2017 et du fait que la situation financière des Chambres ne s'est guère améliorée et, d'autre part, des ressources financières nécessaires pour assurer le fonctionnement des Chambres, en posant pour hypothèse que le projet de budget révisé pour 2017 sera approuvé par le groupe des États intéressés. Si ce dernier devait modifier les montants qui y sont prévus au moment de l'approbation, des informations actualisées sur les modifications apportées ou les ajustements qui en découlent

quant au montant de la subvention seront communiqués à l'Assemblée générale. La subvention proposée permettra la poursuite des travaux des Chambres, en attendant le versement des contributions volontaires supplémentaires nécessaires au fonctionnement tout au long de l'année. Le Secrétaire général propose de puiser dans la subvention pour financer les coûts salariaux et opérationnels de la composante internationale si les fonds extrabudgétaires s'avèrent insuffisants. Conscient de la difficulté de réunir un financement stable au moyen de contributions volontaires, ainsi que de la nécessité de garantir l'achèvement rapide des affaires restantes, le Secrétaire général poursuivra ses efforts intensifs de recherche de fonds.

39. Malgré une amélioration sensible de la situation de la composante nationale en 2016, le retard des contributions a entraîné de graves difficultés et le financement global reste incertain pour 2017 et au-delà. Si, selon l'Accord conclu avec l'Organisation, il lui incombe de mobiliser l'intégralité des ressources nécessaires au financement de la composante nationale, le Gouvernement cambodgien a fourni directement 4,1 millions de dollars en 2015 et 4,15 millions en 2016, ce qui constitue une augmentation appréciable par rapport aux années précédentes. Il a réaffirmé qu'il est fermement attaché à la poursuite des travaux des Chambres extraordinaires et à la recherche d'une solution aux problèmes de financement. L'ONU continuera également d'aider le Gouvernement cambodgien à solliciter des contributions volontaires supplémentaires auprès de la communauté internationale pour financer la composante nationale. Comme cela a été le cas les années précédentes, tout déficit de financement aura probablement de graves répercussions sur l'ensemble des activités des Chambres extraordinaires. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la composante nationale pour 2017 s'élève à 6,37 millions de dollars.

VI. Conclusions

40. Le Secrétaire général se félicite des progrès considérables que les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont réalisés dans toutes les affaires en cours depuis une année et la publication de son dernier rapport. Dans ce contexte, et ayant à l'esprit l'importance fondamentale du mandat des Chambres extraordinaires, le Secrétaire général fait remarquer qu'il importe toujours que toutes les procédures engagées soient menées de façon conforme aux dispositions de la loi portant création des Chambres.

41. Après les arrêts rendus dans les dossiers 001 et 002/01, le procès engagé dans le dossier phare 002/02 a bien progressé en 2016, trois segments ayant été achevés. Le quatrième segment, actuellement en cours, porte sur des accusations relatives à trois centres de sécurité et aux purges internes. Les audiences consacrées aux différents appels formés contre le jugement rendu en première instance dans le dossier 002/01 sont terminées et la Chambre de la Cour suprême devrait rendre sa décision en l'espèce au cours du troisième trimestre 2016. Dans les dossiers 003 et 004, les enquêtes ont atteint des étapes clés, les quatre suspects encore en vie ayant été inculpés.

42. Le Secrétaire général félicite les magistrats et le personnel des deux composantes des Chambres extraordinaires pour leur dévouement sans faille et

leur détermination à mener à bien le mandat difficile mais essentiel des Chambres.

43. Le Secrétaire général se réjouit que le Gouvernement cambodgien ait financé la majeure partie du budget de la composante nationale pour 2015 et 2016 et prend note de sa volonté de voir les travaux des Chambres aboutir. Il est cependant inquiet que les Chambres extraordinaires continuent de faire face à des difficultés financières et que leur situation dans ce domaine ait empiré ces deux dernières années. Les mécanismes de financement des Chambres extraordinaires ne sont clairement toujours pas viables.

44. Il demeure impératif que la communauté internationale dote les Chambres extraordinaires des ressources financières dont elles ont besoin pour amener les responsables des crimes commis sous régime des Khmers rouges à répondre pleinement de leurs actes, conformément à leur mandat. Permettre que des obstacles financiers empêchent les Chambres de mener à bien leurs travaux serait une nouvelle tragédie pour le peuple cambodgien, qui attend depuis quarante ans que justice soit faite, et entraverait l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre l'impunité.

VII. Recommandations

45. Le Secrétaire général invite l'Assemblée générale :

a) À prendre note du présent rapport et de l'utilisation de l'autorisation d'engagement approuvée pour 2016;

b) À prendre note du montant estimatif des ressources dont les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens auront besoin pour continuer de s'acquitter de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (24 261 300 dollars pour la composante internationale);

c) À ouvrir, dans le budget-programme 2016-2017, un crédit de 16 240 500 dollars destiné à subventionner les travaux que la composante internationale des Chambres extraordinaires mènera en 2017.

Annexe

Situation financière des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Composante internationale : assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges

Tableau A.1

Situation financière de la composante internationale au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Contributions reçues entre 2005 et 2015	185 240,2
Intérêts perçus entre 2005 et 2015 et autres ajustements	4 805,5
Total partiel	190 045,7
B. Dépenses^a	
	(200 724,1)
Solde des fonds (déficit)^b	(10 678,4)

^a Ce chiffre comprend une subvention de 3 255 000 dollars versée en 2013 et des prêts d'un montant total de 780 000 dollars octroyés en 2014 à la composante nationale pour financer les coûts salariaux. Ces coûts sont également comptabilisés dans les tableaux relatifs à la composante nationale.

^b Le déficit a été comblé par la subvention versée sur le budget ordinaire pour 2015.

Tableau A.2

Situation financière de la composante internationale pour 2016 et projection pour 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Solde reporté au 1 ^{er} janvier 2016	–
Contributions reçues pour 2016	7 653,8
Contributions annoncées pour 2016 ^a	2 476,5
Contributions prévues pour 2016	3 000,0
Total partiel	13 130,3
B. Montant estimatif des dépenses pour 2016	(24 057,1)
C. Montant estimatif du déficit pour 2016	(10 926,8)
D. Budget 2017 révisé^b	(24 261,3)
E. Contributions annoncées pour 2017 ^c	2 700,1
F. Contributions prévues pour 2017	5 320,7
G. Montant estimatif du déficit pour 2017	(16 240,5)

(Notes du tableau sur la page suivante)

(Notes du tableau A.2)

^a Union européenne (1 500 000 euros, convertis au taux de change en vigueur au 1^{er} août 2016) et Suède (7 000 000 couronnes suédoises, converties au taux de change en vigueur au 1^{er} août 2016).

^b Les chiffres du budget de 2017 sont sujets à modification tant que le budget révisé n'a pas été examiné et approuvé par le groupe des États intéressés.

^c Suède (7 000 000 couronnes suédoises, converties au taux de change en vigueur au 1^{er} août 2016), Allemagne (350 000 euros, convertis au taux de change en vigueur au 1^{er} août 2016) et États-Unis (1 500 000 dollars).

Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges : montant indicatif des ressources nécessaires

Tableau A.3.1

Composante internationale : ressources nécessaires, par composante et fonds disponibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant budgétisé)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif des dépenses)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2017 (budget révisé) ^a
1. Fonctions judiciaires	8 455,4	9 186,5	9 401,9	8 643,1	8 652,6
2. Appui à la défense et aux victimes	2 938,3	4 149,1	4 522,1	4 571,1	4 662,2
3. Bureau de l'administration	10 334,4	10 702,9	11 773,7	10 842,9	10 946,5
Total, dépenses	21 728,1	24 038,5	25 697,7	24 057,1	24 261,3
Solde reporté	655,7	(4 287,1)			
Contributions effectives et contributions annoncées	16 785,3	17 647,2	13 130,3	13 130,3	8 020,8
Total, recettes	17 441,0	13 360,1	13 130,3	13 130,3	8 020,8
Excédent/(déficit)	(4 287,1)	(10 678,4)	(12 567,4)	(10 926,8)	(16 240,5)

^a Les chiffres du budget de 2017 sont sujets à modification tant que le budget révisé n'a pas été examiné et approuvé par le groupe des États intéressés.

Tableau A.3.2

Composante internationale : ressources nécessaires, par objet de dépense et fonds disponibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant budgétisé)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif des dépenses)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2017 (budget révisé) ^a
Postes	13 921,3	14 712,0	15 280,1	14 226,6	14 700,4
Émoluments des non-fonctionnaires	2 135,1	2 159,1	2 355,0	2 168,0	2 402,1
Autres dépenses de personnel	–	–	–	213,2	321,5

Objet de dépense	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant budgétisé)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif des dépenses)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2017 (budget révisé) ^a
Consultants et experts	3 197,9	4 804,0	5 568,8	5 779,3	4 782,8
Voyages	135,6	190,1	186,9	91,1	53,1
Voyages des témoins	33,3	75,8	78,2	66,3	64,5
Services contractuels ^b	1 442,3	1 333,2	1 331,4	741,0	1 041,9
Frais généraux de fonctionnement	433,2	448,3	488,6	420,6	484,6
Fournitures	248,2	153,6	270,9	224,8	189,2
Mobilier et matériel	181,2	162,4	137,8	126,2	221,2
Total partiel	21 728,1	24 038,5	25 697,7	24 057,1	24 261,3
Contributions effectives et contributions annoncées	16 785,3	17 647,2	13 130,3	13 130,3	8 020,8
Solde reporté	655,7	(4 287,1)	–	–	–
Total	17 441,0	13 360,1	13 130,3	13 130,3	8 020,8
Excédent/(déficit)	(4 287,1)	(10 678,4)	(12 567,4)	(10 926,8)	(16 240,5)

^a Ces chiffres comprennent les prêts octroyés en 2014 à la composante nationale aux fins du paiement des traitements des agents locaux.

^b Les chiffres du budget de 2017 sont sujets à modification tant que le budget révisé n'a pas été examiné et approuvé par le groupe des États intéressés.

Composante nationale (Cambodge)

Tableau A.4

Situation financière de la composante nationale au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Contributions reçues entre 2005 et 2015	62 237,9
Total partiel	62 237,9
B. Dépenses	
	(62 152,9)
Solde des fonds	85,0

Tableau A.5

Situation financière de la composante nationale pour 2016 et projection pour 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Solde reporté au 1 ^{er} janvier 2016	85,0

Contributions reçues pour 2016	4 252,4
Contributions annoncées pour 2016 ^a	1 630,1
Total partiel	5 967,5
B. Montant estimatif des dépenses pour 2016	(6 552,7)
C. Montant estimatif du déficit pour 2016	(585,2)
D. Budget 2017 révisé	(6 371,8)
E. Contributions effectives et contributions annoncées pour 2017	–
F. Montant estimatif du déficit pour 2017	(6 371,8)

^a Ce chiffre comprend une contribution de 1 400 000 d'euros annoncée par l'Union européenne, qui sera affectée au paiement des traitements du personnel recruté sur le plan national (y compris les coûts liés à l'appui au programme), et une contribution de 90 123 dollars annoncée par l'Allemagne, qui sera affectée à la Section d'appui aux victimes.

Composante nationale : montant indicatif des ressources nécessaires

Tableau A.6.1

Ressources nécessaires, par composante et fonds disponibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant budgétisé)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif des dépenses)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2017 (budget révisé)</i>
1. Fonctions judiciaires	1 449,5	1 684,2	1 778,9	1 714,1	1 539,6
2. Appui à la défense et aux victimes	462,3	484,1	512,1	457,8	476,0
3. Bureau de l'administration	4 151,5	4 307,7	4 352,5	4 380,8	4 356,2
Total	6 063,3	6 476,0	6 643,5	6 552,7	6 371,8
Solde reporté	227,4	144,5	85,0	85,0	–
Annonces de contributions et contributions	5 980,4	6 416,5	5 882,5	5 882,5	–
Total	6 207,8	6 561,0	5 967,5	5 967,5	–
Excédent/(déficit)	144,5	85,0	(676,0)	(585,2)	(6 371,8)

Tableau A.6.2
Postes nécessaires

Catégorie	Janvier- décembre 2014	Janvier- décembre 2015	Janvier- décembre 2016	Janvier- décembre 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-1 (juges et Directeur de l'administration)	14	15	15	15
P-5	1	1	1	1
AN-D	20	21	22	22
AN-C	19	19	17	16
AN-B/AN-A	16	19	19	19
Total partiel	70	75	74	73
Autres classes				
Agents des services généraux	110	110	111	110
Total partiel	110	110	111	110
Total	180	185	185	183

Abréviation : AN = administrateur recruté sur le plan national (les lettres A, B, C et D indiquent le niveau à l'intérieur de la catégorie)

Tableau A.6.3
Ressources nécessaires, par objet de dépense et fonds disponibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant effectif)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant budgétisé)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif des dépenses)	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2017 (budget révisé)
Postes	3 125,2	3 211,9	3 570,2	3 415,0	3 489,2
Émoluments des non-fonctionnaires	705,9	902,4	911,0	911,0	749,8
Autres dépenses de personnel	172,0	243,7	236,7	253,0	269,2
Consultants et experts	136,2	132,0	143,4	143,4	143,4
Voyages	55,3	71,4	49,6	57,3	49,4
Services contractuels	1 308,2	1 342,8	1 030,3	1 144,5	986,5
Frais généraux de fonctionnement	414,7	426,4	490,1	466,8	482,6
Frais de représentation	24,5	28,5	29,4	29,4	29,4
Aménagement des locaux	52,1	41,7	99,1	99,1	101,1
Formations et réunions	69,2	75,1	83,7	33,2	71,1
Total partiel	6 063,3	6 476,0	6 643,5	6 552,7	6 371,8

<i>Objet de dépense</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant budgétisé)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif des dépenses)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2017 (budget révisé)</i>
Annonces de contributions et contributions	5 980,4	6 416,5	5 882,5	5 882,5	–
Solde reporté	227,4	144,5	85,0	85,0	–
Total	6 207,8	6 561,0	5 967,5	5 967,5	–
Excédent/(déficit)	144,5	85,0	(676,0)	(585,2)	(6 371,8)